



Problème entre assurance, vendeur et réparateur

Par **sebtour**, le **13/06/2011** à **18:49**

Bonjour,

J'ai acheté un téléphone mobile neuf dans un magasin photo-station mi décembre 2010 avec l'assurance+l'abonnement,un mois après arrive une casse accidentel.L'assurance m'envoie un dossier à remplir puis me demande de retourner le mobile à son réparateur(après m'avoir retiré la totalité des mensualisations de l'assurance soit 90 euros).Quelques semaines après je recois le mobile mal réparé(coulisse pliée),retéléphone à l'assurance qui me demande de le renvoyer à nouveaux.Depuis une visse n'est pas correctement fixé,appareil photo en noir et blanc et un des contacts de la batterie est tombé en enlevant la batterie.Je décide donc d'aller à mon magasin photo station pour régler le problème et là, par magie, personne ne peut faire quelques choses mais appel quand meme l'assurance et me passe une personne qui me demande ce qui ne va pas sur mon mobile.J'énumère les problèmes et par erreur dans l'énerverement énumère la première panne(coulisse pliée).L'assurance se renseigne auprès du réparateur qui répond "Suite à nos correspondances avec le réparateur,je vous informe que la garantie des réparations est de 3 mois et que celle-ci est donc expirée.De plus, les pannes rencontrées notamment (la coulisse est toujours pliée)serait la conséquence d'une nouvelle casse.Nous ne pouvons donner suite aux problèmes que vous rencontrez actuellement."Je n'ai jamais été informé qu'après les réparations la garantie était de 3 mois et ne possède aucun document en attestant.Ai-je un recours pour régler mon problème, sachant que le réparateur ne se donne meme pas la peine de voir le mobile?

Sincères salutations